

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le 04/03/2024

ID : 089-218901882-20240226-2024_03-DE



Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	10
• votants	10
• absents	0
• exclus	0

De la commune GIROLLES

Séance du 26 février 2024 à 18 heures 45

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

CONVENTION AVEC
LA FONDATION 30
MILLIONS D'AMIS

M. MASSOL Bernard

Étaient présents :

Michel GUYOT, Nicole VITEAU, Marie-Annick DE RYCKE, Érick DEGOIX, Sylvia MASSOL, Corinne GUILLAUD, Marion DESBOIS, Fabrice HEURTAUX, Marie SEILLER

Étaient excusés :

Les conseillers ci-avant avaient délégué leur mandat respectivement à MM.

Étaient absents non excusés : MM.

Un scrutin a eu lieu,

M. HEURTAUX Fabrice

a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibérations :

Afin d'endiguer la multiplication des chats sans propriétaire, dont la divagation est signalée par les habitants, la commune de Girolles a souhaité intervenir de façon durable et dans le respect du bien-être animal.

La commune s'est engagée auprès de la Fondation 30 millions d'amis via un partenariat de stérilisation des chats sans propriétaire sur la commune. Une convention entre la mairie et la Fondation 30 millions d'amis sera signée prochainement.

Elle détermine les obligations de chacune des parties intervenant dans les campagnes de stérilisation des chats libres sans propriétaire ou sans « détenteur » vivant sur le domaine public de la municipalité de GIROLLES.

La mairie choisit le vétérinaire qui procède aux stérilisations et identifications.

La municipalité de GIROLLES s'engage à verser à la Fondation 30 Millions d'Amis sa participation financière de 50 %, avant toute opération de capture. Cette participation devra être versée par virement bancaire.

En conséquence, il est proposé :

- ▶ d'autoriser la Maire à signer la convention de partenariat entre la mairie et la Fondation 30 millions d'amis ;
- ▶ d'accorder une subvention de 225 euros à la Fondation 30 millions d'amis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE la convention de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages, avec la Fondation 30 Millions d'Amis telle qu'annexée
AUTORISE le Maire à signer le document afférent.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le .

Fait à GIROLLES, le 29 février 2024

Le Maire



Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le 04/03/2024

ID : 089-218901882-20240226-2024_03-DE

